



Direction générale de l'aviation civile
Direction de la sécurité de l'aviation civile
Direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est

FORMULAIRE DE DECLARATION D'UNE PANNE DE BALISAGE

Date :

OBSTACLE A LA NAVIGATION AERIEENNE (ONA)	
Type (éolienne, mât...)	
Si parc éolien, nom du parc	
Coordonnées WGS 84 (celles de l'eAIP-5.4, consultables sous http://sia.aviation-civile.gouv.fr)	
N°OAI * (consultable dans l'eAIP – 5.4 sous http://sia.aviation-civile.gouv.fr)	
Hauteur sol de l'obstacle	
Altitude au sommet de l'obstacle	
Précisions sur la panne Si éolien, nombre de feux H.S., Balisage concerné (diurne ou nocturne) et nombre total de turbines du parc	
Durée estimée de la panne	

* Attention : seuls les obstacles à la navigation aérienne (ONA) publiés par le SIA (disposant donc d'un n° OAI) peuvent faire l'objet d'un NOTAM de panne de balisage.

Ces informations sont à adresser par mail à dsac-ne-obstacles-bf@aviation-civile.gouv.fr

La **déclaration de panne** ainsi que la **déclaration de remise en service** sont indispensables à la mise à jour de l'information aéronautique.

L'attention du demandeur est attirée sur le fait que se soustraire à ces obligations de communication d'information est susceptible d'entraîner sa responsabilité en cas de collision d'aéronef avec l'obstacle